...ble-Villefranche, soit plus de 20 kilomètres. Le 112e de ligne fit également une marche forcée pour venir d'Antibes à Villefranche.

Les deux croiseurs « Desaix » et «Du-Chayla» étaient arrivés pendant la nuit en rade de Villefranche.

A 4 heures un quart arriva en gare de Villefranche le train militaire amenant les mutins. Un bataillon de chasseurs, baïonnette au canon, occupait les environs de la gare jusqu'à l'extrémité nord du quai, où des chaloupes vont embarquer les mutins. Un bataillon de ligne occupe la place de la Marine. A l'autre extrémité du quai, un autre bataillon barre les rues aboutissant au quai.

Sous la direction du colonel Toutée, les mutins descendent du train, prennent leur formation avec leurs cadres; ils ont leur fusil mais pas de cartouches. Ils sont précédés de quarante gendarmes en armes, sous les ordres du colonel de la légion, et suivis de quarante autres gendarmes. Ils effectuent le court trajet entre la gare et le quai Courbet, où on fait l'appel. Puis ils s'embarquent dans les chaloupes à six heures.

On constate deux manquants depuis l'appel fait à Gap.

Il n'y a pas eu d'incidents, pas de tentative de résistance.

Plusieurs des mutins, pendant l'attente sur le quai, exprimèrent leurs regrets et déclarèrent qu'ils furent poussés à la révolte par la foule. Il n'y avait parmi eux que trois mutins volontaires, disent-ils, dont l'un est un candidat malheureux à Polytechnique.

Les soldats furent répartis : 300 hommes sur le « Desaix » et 320 sur le « Du-Chayla ».

Les deux navires partirent à sept heures et demie pour Sfax.

Plusieurs officiers supérieurs et le préfet étaient venus à Villefranche pour assister à l'embarquement.

INCIDENT AU 126me

Des soldats sifflent et conspuent deux officiers à Perpignan.

Perpignan, 26 juin. — Un incident s'est produit hier soir entre sept heures et demie et huit heures à l'ex-petit séminaire de St-Louis-de-Gonzague où sont cantonnés les soldats du 126e d'infanterie.

Pour se distraire, quelques fantassins parcouraient les cours en file indienne. Quelques-uns avaient mis sur la tête une petite écuelle en fer blanc en forme de calotte, parodiant ainsi une procession religieuse. Quelques officiers intervinrent pour faire cesser ce jeu.

Les soldats répondirent que consignés depuis plusieurs jours, ils croyaient avoir le droit de se distraire à leur guise.

Comme deux officiers insistaient, quelques cris et quelques coups de sifflets se firent entendre.

Le colonel Roustan commandant le 126e d'infanterie s'est rendu ce matin à sept heures et demie à l'ex-séminaire Saint-Louis et a ouvert une enquête.

Incident au 24me colonial

Plusieurs journaux publient le récit de l'incident suivant dont nous n'avons pas confirmation :

« Le 24e colonial, préposé à la garde des voies ferrées de Béziers à Agde, a manifesté toute la journée de lundi au passage de chaque convoi criant : « A bas Picquart ! A bas Clémenceau ! A bas les assassins ! » Les soldats laissèrent leurs fusils en faisceaux refusant tout service.

L'ordre est donné de leur faire réintégrer Cette.

Ayant aperçu au passage du train quelques soldats du 17e restés sur le quai à Agde ils les saluèrent de nouveaux vivats, répétant de nouveau : « A bas Picquart et Clémenceau ! » Quelques témoins applaudissent ces manifestations ».

Congrès des Maires démissionnaires

Béziers, 26 juin. — M. Nogaret, maire démissionnaire d'Aignan-du-Vent, a convoqué pour le 28 à Béziers, une réunion de ses collègues démissionnaires où une protestation serait rédigée contre les allégations de M. Clémenceau à l'égard des maires qu'il a accusés de démissionner par peur.

Or, tandis que la réunion tenue hier des maires de la troisième circonscription de Montpellier a décidé de n'envoyer aucun délégué officiel et de laisser leur liberté à chaque maire, M. Laborde, président du comité de défense viticole économique et sociale de l'Hérault, promoteur du congrès des maires auquel le meeting de Béziers avait opposé son veto, adresse une lettre aux comités fédérés avec Argelliers et aux maires démissionnaires les invitant à aller à la réunion de Béziers dans le but d'arrêter les termes de leur protestation et de donner toutes les indications utiles à la défense de la cause méridionale.

Cette lettre se termine par la motion suivante qui sera soumise à la réunion des maires démissionnaires :

« Considérant que toutes les régions viticoles, y compris la Bretagne, sont unanimes à demander la suppression du sucrage et se solidarisent avec le Midi par suite des meetings qui ont eu lieu dans ses divers centres, le comité de défense viticole de X... invite le comité d'Argelliers à procéder immédiatement à une enquête dans tous les départements viticoles, afin d'établir les responsabilités vis-à-vis des députés qui ont trahi les intérêts vitaux de ces régions en votant contre la suppression du sucrage et contre la surtaxe sur les sucres de 65 fr. ».

LEURS PRISONS

Comment vivent à la maison d'arrêt de *Montpellier le docteur Ferroul* et ses amis.

Narbonne, 26 juin. — On communique la lettre suivante adressée à un des membres du Comité viticole par M. Bernard, un des membres du comité d'Argelliers écroué à la prison de Montpellier :

« Je vous adresse ma lettre comme prisonnier, et quoique les lettres de prisonniers ne soient pas très agréables, j'espère que la mienne sera bien accueillie de vous. Laissez-moi vous dire qu'on ne nous traite plus trop mal. Voici l'emploi de notre journée :

A huit heures du matin, réunion. Ferroul et Just Cabanès nous racontent des gaudrioles qui nous font rire. Promenade dans la cour (sans arbres) pendant une demi-heure. A dix heures du matin, apéritif fraternel dans la cellule numéro 78, apéritif composé de citron, sucre de betterave et eau légèrement chaude. A onze heures, déjeuner chez le docteur Sainty, qui invite ; menu : beurre, saucisson, chovisses, légumes, babas au rhum. Menu très soigné. Mise de table particulière.

Après le déjeuner, petit verre d'élixir de Garrus et amicale causerie.

Le soir, à peu près même programme, avec cette variante que chacun porte sa chaise, son verre et sa bouteille. Hier, j'ai offert un apéritif au citron dans une cellule, et on a dîné le soir chez le docteur Sainty.

Je vous envoie mes amitiés ».

Comme on le voit, le régime de la prison de Montpellier n'est pas trop sévère, en ce qui concerne le docteur Ferroul et ses amis.

Il me faut signaler, à ce propos, que des poursuites judiciaires vont être exercées contre MM. Guitter, maire de Portel (Aude) ; Arnaud, maire de Pezillat la Rivière, et Coste, maire du Boulou (Pyrénées-Orientales), pour avoir, le jour où ils donnèrent leur démission, fait murer les portes des mairies et brûler leur écharpe en public.

Les incendiaires de Perpignan

Un attentat clérical

Si à l'origine le mouvement de protestation des populations languedociennes fut inspiré uniquement par des intérêts économiques et des préoccupations matérielles, il n'est pas douteux que peu à peu ce mouvement a dévié au agitation politicienne, sous l'inspiration de certains chefs de la réaction.

La presse cléricale attise les haines dans les régions troublées. On savait du reste que « les marquis » avaient largement subventionné la cause des comités de défense.

Mais voici mieux. La preuve est faite aujourd'hui que les incendiaires de Perpignan étaient dirigés par des agents royalistes. L'un d'eux est actuellement sous les verrous.

M. Mouret, chargé de l'instruction sur l'incendie de la préfecture de Perpignan, a ordonné l'arrestation de M. Jean Faget, épicier notable établi dans la rue de l'Argenterie et membre militant d'un groupe royaliste.

Deux jeunes gens de dix-huit ans ont formellement désigné au magistrat M. Faget, comme instigateur et directeur de l'assaut, répétant l'un et l'autre qu'ils avaient entendu l'incendié crier sous le vestibule envahi : « C'est bien, mes enfants, continuez. Brûlez tout ! Brûlez le préfet ! »

Faget reconnaît bien s'être trouvé sur le lieu du sinistre, ayant été prévenu au café de l'attaque de l'édifice. Il consent même à avouer quelques imprudences de langage, mais il se défend d'avoir été l'instigateur et le directeur du sinistre. D'autre part, les jeunes gens qui ont produit sans s'être entendus au préalable, ces témoignages, concordants et catégoriques, appartiennent à d'honorables familles, établies elles aussi, et dont les affaires ne peuvent que souffrir des affirmations produites et maintenues par les deux témoins.

Quand Jean Faget a été arrêté dans son magasin et conduit à la prison, il a avoué qu'il s'attendait à l'arrivée de la police, par ce que la rumeur publique le désignait comme l'un des coupables, mais en se remettant aux mains de ses gardiens, il a naturellement protesté de son innocence.

D'autre part, le commissaire de police a été saisi par le juge d'instruction d'une commission rogatoire pour ouvrir une enquête contre ceux qui ont empêché les pompiers d'accéder sur les lieux du sinistre au moment de l'incendie de la préfecture.

Voici, au sujet de cet odieux attentat, les renseignements que nous adresse un de nos amis présent sur les lieux et parfaitement au courant des menées souterraines de la clique catalanaise.

LA VERITE SUR L'INCENDIE

« Dans la nuit du 20 au 21 juin, entre huit et neuf heures du soir, alors que le plus grand calme régnait partout, ici, et que nos hôtes galonnés du 5le de ligne et du 11e chasseurs, arrivés depuis la veille, se promenaient tranquillement en ville et sous les allées des Platanes, un vent de folie souffla, soudain, dans la rue de la Préfecture.

« Les excitateurs qui depuis deux ou trois jours, surtout, s'employaient aussi activement que désuitiquement à attiser le feu de la révolte, jugeant, sans doute, le moment favorable à la réalisation de leurs projets odieux, lancèrent subitement contre la Préfecture une poignée d'inconscients et d'esclaves, un mélange de lie — qui n'avait rien de viticole — et de hordes apportées sur les lieux par les bottes vernies des habitués de l'usine « Saint-Joseph ».

« Les soutenueurs de cette « Œuvre » on ne peut plus « chrétienne », comme on voit, étant aussitôt prudemment défilés, après le coup, leurs complices de l' « Indépendant » ne cessèrent de publier intentionnellement, « sous les fenêtres du préfet », les dépêches les plus alarmantes, capables de provoquer les actes de violence, ardemment désirés par haine politique personnelle actes que nous déplorons aujourd'hui, que tous les honnêtes gens de tous les partis réprouvent à cette heure, et qui auraient pu avoir encore des conséquences bien plus regrettables et bien plus terribles.

« En présence d'une telle situation, nous disons à nos amis les républicains perpignanais qui s'obstinent à ne pas voir à la clarté éblouissante des faits, les menées souterraines de l'alliance opportuno-réactionnaire :

« Etaient-ce des vignerons souffrant de la crise, ceux qui, serrés autour de leur étendard royaliste, se réjouissaient d'avance avec lui de leurs méfaits du lendemain ? Etaient-ce bien des victimes de la crise viticole tous ces prêtres, venus nombreux manifester sous le balcon de l' « Indépendant », devant le domicile du préfet, et assister à l'accomplissement de leur œuvre commune, toujours escortés de leurs soutenueurs enrichis .., entourés de leurs disciples, stylés pour la circonstance, qui constituent le plus beau fleuron du patronage catholique de notre ville, pourtant républicaine ?

« Et si nos amis doutaient encore, nous les prierions de poser eux-mêmes les questions suivantes aux lecteurs passionnés du « Roussillon », de l' « Eclair » et de la « Croix » : Oui ou non, l'un de vous a-t-il tenu les propos qu'on lui prête, et entre autres celui-ci : « Demain, nous ferons tourner le dos au préfet ». — cela se passait la veille du jour du crime — et ces quelques autres, visant M. Dautresme : « Cet ignoble crétin... Cette infâme crapule..., etc., etc... » Et cela discrètement, et pour ainsi dire dans le tuyau de l'oreille de l'instrument choisi pour opérer quelques heures plus tard... !

« L'attentat de la Préfecture demeure, quoi qu'on dise, une « œuvre réactionnaire locale », perpétré « de concert par les ennemis personnels » du préfet des Pyrénées-Orientales, il est la revanche naturelle de l'expulsion des congréganistes. (L'abbé Izard, chancelier de l'évêché de Perpignan, le déclare lui même dans la « Semaine religieuse »).

« Non ! L'incendie de la Préfecture n'a pas été allumé par une main de viticulteur impatient de justice et de mieux être.

« Le jour viendra, qui n'est pas éloigné, où nos amis républicains se rendront mieux compte de la situation actuelle ; et alors — nous voudrions être mauvais prophète ! — les rôles étant bien définis et les responsabilités bien précisées, le réveil pourrait être terrible pour ceux-là mêmes qui l'auraient provoqué ! »

Agitation cléricale

Jésuites et Assomptionnistes prêchent la révolte aux populations du Midi

La presse cléricale poursuit son œuvre d'excitation et de haine. Voici qui démontrera que les jésuites et les assomptionnistes restés en France ne sont pas les derniers à fomenter la révolte par l'organe de ce qu'ils appellent « la bonne presse ».

Il y a quelques jours, la « Croix » publiait un article intitulé : « Le Midi a raison ». Cet article était signé : « Un petit laboureur ». Les lecteurs de la « Croix » savent tous que ce petit laboureur est un assomptionniste, le P. Adéodat Debauze, président du comité électoral « Justice-Egalité ». Or, l'assomptionniste commence par dire ce que c'est que d'avoir raison. Dans l'esprit populaire, à l'il le soin de dire, « cela signifie deux choses : 1. Etre dans le vrai ; 2. Etre le plus fort ». Et il explique cette étrange conception du bon droit.

Il n'y a pas de surproduction de vin, dit-il, c'est la fraude qui a jeté, sur le marché, les vins frelatés. Nous citons la conclusion de cet article pour que nos lecteurs puissent apprécier la manière dont les moines continuent à fomenter la discorde et la rébellion dans le Midi :

« Donc le Midi a raison de crier sa haine à mort contre la fraude.

Le Midi a raison de maudire les politiciens et les chimistes, principaux artisans de la fraude.

Les principaux auteurs responsables de la fraude ne sont-ils pas ces politiciens à tout faire, arrivistes forcenés, élus par la fraude à condition de protéger les fraudeurs ?

Et ces savants, comme Berthelot, prétendent de créer de toutes pièces des produits équivalents ou même supérieurs à ceux de la bonne nature donnée de Dieu ! Si M. Clémenceau, le chef actuel des politiciens, peut se vanter de s'appeler le premier des «fils» feu Berthelot qu'on veut édifier, est justement qualifié par l'opinion publique de « premier des fraudeurs ». Gravez ce titre sur le tombeau dont vous le gratifiez au Panthéon, messieurs les politiciens.

Si le Midi parvient à débarrasser le pays de cette triple ligue : la fraude, la politique, la science frelatée, il aura rendu un immense service.

Autre service non moins précieux. Le Midi a tué le fétichisme de la loi. La loi ! on sait que les Prudhommes parlementaires prétendaient prononcer avec une emphase comique, la loi n'est pas le droit ; elle est faite pour les hommes, et non pas les hommes pour elle. Le Midi montre comment s'il a violée contre lui, et opprimé, dès lors, il est en droit de n'en tenir aucun compte ».

Tout commentaire est inutile. C'est la haine et la rébellion que prêchent les disciples de Dieu de paix.

Bien mieux, dans un de ses derniers numéros, la « Croix » rendait compte d'une conférence du P. Gandeau de la Compagnie de Jésus. Ce jésuite fanatique déclarait sans ambages que l'on peut désobéir à la loi. Il conseillait même cette désobéissance aux soldats dans certaines circonstances imprécises.

Or c'est exactement ce qu'ont fait les soldats du 17e d'infanterie.

Sans doute il n'y a pas de relation immédiate de cause à effet entre les appels à l'indiscipline du jésuite Gandeau et la mutinerie de Béziers mais il est incontestable que l'action des moines belliqueux dont Waldeck-Rousseau et Combes avaient voulu purger le territoire n'est pas étrangère aux événements du Midi.

Et la « Croix » d'hier, à qui on ne le demandait pas, ajoute :

« On nous signale de divers côtés qu'on fait courir avec insistance, pour discréditer le mouvement des viticulteurs, le bruit qu'il est dirigé par le clergé.

Ce qui est vrai, c'est que le clergé, sachant le souffrances des viticulteurs, leur témoigne une cordiale sympathie.

Dès les premières manifestations, on vit quelques curés accompagnant leurs paroissiens dans les cortèges. Au meeting de Montpellier, la plupart des communes étaient accompagnées de leur clergé ».

Voilà un aveu dénué d'artifice.

Nouvelles Politiques

FONCTIONNAIRES ET ELECTIONS

Paris, 26 juin. — La commission sénatoriale relative à l'inégibilité des fonctionnaires, composée de MM. Catalogne, Vilar, Olivier, Gaudron, Guérin, Dubois-Fresney, Leroux, Lozé et Bouniez, s'est constituée hier, elle a nommé président M. Ollivier, secrétaire M. Catalogne, et rapporteur M. Lozé.

La commission a décidé de rédiger la proposition de loi en un seul article.

Tous les fonctionnaires sans exception seraient aux termes de la loi, inéligibles pendant deux ans après leur démission dans la circonscription où ils occupaient leurs fonctions.

LES BIENS D'EGLISES

La commission des réformes judiciaires a entendu M. Briand sur la proposition de M. Renault relative à la division des biens de fabrique.

M. Briand a fait connaître qu'il allait saisir le conseil des ministres d'un projet plus général visant, non seulement les biens cultuels, mais encore les biens des menses épiscopales.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget, en l'absence du ministre de la guerre, a entendu le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, sur les crédits supplémentaires demandés par son département.

Sur les crédits relatifs au directeur civil du contentieux la commission a décidé de ne remettre en discussion sa décision précédente qu'au cas où le ministre de la guerre demanderait à être entendu pour justifier la demande de crédits.

La commission a ensuite entendu M. Mirman, directeur de l'hygiène publique. Après avoir observations elle a relevé de 90 mille francs le chapitre de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains et de 100 mille francs le chapitre relatif au service sanitaire maritime.

M. Steeg a présenté son rapport verbal sur le budget de l'instruction publique. D'accord avec le rapporteur, la commission a réalisé sur ce budget des économies se montant au chiffre de 224.050 francs.

SÉNAT

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. SAVARY donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif au mouillage et au sucrage des vins. Le rapport conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre, tout en mentionnant les réserves faites dans leurs bureaux par MM. Pams et Razimbaud, élus membres de la commission en leur qualité de représentants du Midi et qui estimèrent que la loi était imparfaite et insuffisante.

On fixe à vendredi la discussion du rapport.

On adopte le projet de loi autorisant la Ville de Paris à emprunter 31 millions de francs.

La Classe 1903

Le Sénat reprend la discussion de la libération anticipée de la classe 1903.

M. WADINGTON, rapporteur, dit que sous le régime républicain, le favoritisme ne devrait pas exister. L'extension du recrutement général n'a pas été une bonne mesure et n'est pas de nature à développer la discipline. Le rapporteur conjure le ministre de revenir sur cette mesure qui a produit des effets regrettables. Puis M. Wadington entre dans l'examen du projet de renvoi de la classe 1903. Il convient qu'il y a avantage à échelonner le renvoi des deux classes 1903 et 1904. Il serait grave de renvoyer les deux classes en même temps. La Chambre avait adopté la date ferme du 12 juillet pour le renvoi de la classe 1903, la commission du Sénat propose de dire que le ministre pourra la renvoyer à partir du 12 juillet, selon les circonstances. D'autre part, la Chambre a admis le renvoi même pour les ajournés. Or, ils sont 22.000 et il n'y a pas intérêt à diminuer nos effectifs de ce chiffre. Le rapporteur n'est pas d'avis de renvoyer les ajournés.

Il combat la décision de la Chambre de renvoyer également les engagés volontaires. S'il y avait une grève en octobre, dit-il, on n'arriverait pas à mobiliser et c'est à tort que le ministre espère trouver le remède dans des appels de réservistes.

M. DE MONTFORT vient ensuite appuyer les conclusions de M. Wadington.

Puis le général PICQUART monte à la tribune. Il répond tout d'abord aux objections du général Langlois et aborde la question du renvoi anticipé de la classe 1903. Cette mesure fait naître des difficultés mais elle ne comporte pas les dangers qu'on se plaît à y attacher. Elle était d'ailleurs inévitable. Il n'hésiterait pas, le cas échéant, à user des pouvoirs que la loi accorde au ministre de la guerre de retenir sous les drapeaux les hommes dont la présence serait nécessaire à la sécurité du pays. Le ministre conclut qu'il accepte volontiers le texte de la commission du Sénat renvoyant la classe à partir du 12 juillet, sans fixer une date ferme.

Interventions diverses

M. MEZIERES, président de la commission de l'armée appuie le texte de la commission qui est la seule solution raisonnable et pratique. Il assure 38.000 hommes de plus que le texte de la Chambre.

Le général MERCIER vient ensuite combattre le projet de renvoi de la classe 1903.

Néanmoins, l'URGENCE EST DECLAREE.

Les deux premiers articles du projet de loi SONT ADOPTES.

La suite de la discussion est renvoyée à VENDREDI.

Le Congrès des Ouvriers des Tabacs

La question des accidents du travail. — Vœu tendant à la création d'une commission médicale. — Contre les moyennes de confection — Le Statut des fonctionnaires.

Paris 26 juin. — Parmi les questions discutées par le congrès de la Fédération nationale des ouvrières et ouvriers des manufactures de tabac, l'une des plus importantes est celle des accidents du travail.

Le congrès ne veut plus que le service médical continue d'être assuré par un seul docteur dans chaque manufacture. Il demande la création d'une commission médicale dans chaque manufacture, commission composée du médecin de l'administration, d'un docteur élu par les syndicats ouvriers et d'un docteur choisi par les deux premiers. Cette commission serait appelée à se prononcer sur tous les cas de maladie ou de blessure donnant ou non matière à retraite ; quelque permanente, elle ne se réunirait que sur la demande d'une des parties, administration ou ouvriers, et ne délibérerait que sur le seul cas ayant motivé sa convocation.

Le congrès a adopté, à la suite d'un débat sur la « moyenne de confection » appliquée encore dans certaines manufactures de tabac, le vœu suivant :

« Le congrès, considérant que les moyennes de confection sont iniques, en ce sens que l'administration retient sur les salaires d'une partie des ouvrières la prime qu'elle accorde à d'autres, émet le vœu que dans les manufactures où elles existent encore, les moyennes de confection soient définitivement abolies ».

Le congrès a toutefois décidé de laisser les sections libres d'accepter la prime à l'économie.

En ce qui concerne le règlement administratif, les délégués ont chargé une commission d'établir un rapport définitif sur la question.

Une autre commission de treize membres a été désignée ; elle se rendra auprès des députés qui ont une manufacture dans leur circonscription pour leur soumettre les résolutions du congrès au sujet du projet Jeanneney sur le statut des fonctionnaires.

Incidents de grève

Ateliers de menuiserie envahis et sabotés.

Nancy, 26 juin. — En sortant d'une réunion tenue par les grévistes charpentiers et menuisiers de Nancy, environ cent cinquante individus envahirent les ateliers de menuiserie de M. Monnier, rue Gilbert-de-Pixérécourt.

Après avoir enfoncé les portes à l'aide de madriers, dont ils se servirent comme de béliers, ils se répandirent dans l'usine, brisèrent les carreaux et les bois façonnés, causant ainsi près de 10.000 francs de dégâts.

En outre, ils frappèrent et blessèrent, à coups de bâton, M. Monnier, des employés et un contremaître.

M. Monnier tira des coups de revolver qui n'atteignirent personne.

Des brigades de gendarmes à cheval et d'agents cyclistes, parties aussitôt sur les lieux de la bagarre, mirent en fuite les agresseurs, dont quatre ont déjà été arrêtés.

Des postes d'infanterie et de police gardent les ateliers de charpente et de menuiserie de la ville, pour prévenir le retour de faits analogues commis par des individus étrangers à la corporation des ouvriers menuisiers en grève.

UN SCANDALE DANS LES POSTES

Paris, 26 juin. — Dix-huit jeunes facteurs et trois facteurs chefs du bureau 74 (avenue Niel) ont été traduits en Conseil de discipline des postes et télégraphes.

Pendant la gestion provisoire de ce bureau — le receveur étant décédé il y a quelque temps et n'ayant pas été tout de suite remplacé — ces agents inscrivaient plusieurs fois, sous des noms différents, quantité de télégrammes à distribuer et touchaient ainsi autant de fois 7 centimes.

La décision du Conseil de discipline est, en ce moment, soumise au sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes. Nous croyons savoir qu'il sera conclu à l'exclusion de ces fonctionnaires peu scrupuleux.

Informations

REGIONALES

Suicide d'un Conseiller Municipal

A TOURCOING

DANS LE CANAL. — UN MEFAIT DE LA NEURASTHENIE.

Dans la matinée de mercredi plusieurs personnes colportaient en ville la nouvelle du suicide de M. Auguste Ducoulombier, conseiller municipal. Cette nouvelle trouva de nombreux incrédules. Elle était malheureusement exacte.

LE SUICIDE ET SES CAUSES

Depuis plusieurs années M. Ducoulombier était atteint de neurasthénie. Le mois dernier cette triste maladie s'était singulièrement aggravée et ne laissait d'inspirer une vive inquiétude à l'entourage du conseiller municipal, fort connu à Tourcoing et très estimé. M. Ducoulombier ne pouvait plus dormir que par intermittences ; il se levait jusqu'à 3 fois dans le cours de la nuit et quand l'obscure angoisse qui l'oppressait le faisait trop forte, il sortait, quel que fut le temps. Ses amis redoutaient qu'il ne finît par attenter à ses jours. Cheche soir, à 5 heures il se rendait au Café-Restaurant Verdy, avenue de la Gare, et y jouait aux cartes. Mais il avait constamment l'air «ailleurs». Parfois une souffrance crispait son visage. Il ne répondait que par des sourires attristés aux propos de ses camarades qui tentaient de l'égayer un peu. Sans doute le malheureux préparait-il mentalement son suicide.

Mercredi matin à 5 heures il quittait son domicile rue Motte, 42. Une demi-heure plus tard sa femme qui l'avait trouvé la veille plus abattu que de coutume se leva à son tour, prise d'inquiétude et pénétrait dans sa chambre. Les pantoufles de l'absent étaient soigneusement rangées au pied du lit. Madame Ducoulombier eut alors la présence d'un malheur. Elle réveilla en hâte sa servante. Quelques minutes plus tard les deux femmes quittaient leur tour la maison. Elles trouvèrent la porte de la rue ouverte. Des voisins matinaux leur dirent qu'ils avaient vu le conseiller municipal prendre la direction de la rue Charles-Wattine qui mène au canal de Tourcoing. Apeurées Mme Ducoulombier et sa servante s'engagèrent de ce côté.

Or à quatre heures et demie un négociant en laine de la rue des Biches, M. Paul Delyhans était installé près du pont national, au bord du canal ; il avait disposé des lignes et attendait tranquillement que des poissons s'y prissent. Soudain son attention fut requise par la venue d'un homme de haute taille et de forte corpulence qui s'arrêta à une centaine de mètres du pont, défit prestement son veston et son gilet qu'il jeta à l'eau, puis déboutonna son pantalon qu'il fit tomber sur ses chaussures. Cet homme était M. Ducoulombier. Avant que M. Delyhans eut eu le temps d'intervenir, le conseiller municipal avait franchi le petit talus qui le séparait du canal et s'était laissé glisser à l'eau, assez profonde. Il fut promptement immergé.

Le corps demeura droit dans l'eau, les pieds s'étant sans doute engagés dans les herbes aquatiques qui encombrent le fond du canal. M. Delayhans accourut. Il tentait en se penchant sur le talus de saisir le corps ; il ne put y réussir. En hâte il se rendit alors au bureau d'octroi ; le vérificateur lui remit une perche. A l'aide de cet instrument M. Delayhans accrocha la chemise du noyé et réussit à attirer le corps sur la berge. M. Ducoulombier ne donnait plus signe de vie. On procéda à des tractions rythmiques de la langue. Ce fut en vain ; un médecin appelé peu après ne put que constater le décès. Sur ces entrefaites étaient survenues Madame Ducoulombier et sa servante qui de la rive opposée suivirent avec une indicible angoisse la tentative de sauvetage. Puis arrivèrent, de retour d'une pa-

---

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N. 73

Mariage Tragique

GRAND ROMAN

par Henri GERMAIN

TROISIEME PARTIE

II

Le Thébib

— La voici ! cria-t-il enfin en langue targui, en s'adressant particulièrement à l'un des cavaliers dont une sorte de turban blanc entourait la chéchia, comme insigne de commandement.

— Mort ou vivant ? demanda le chef.

— Je ne sais pas trop. Par Allah, il semble bien en mauvais état.

Vois-le toi-même Sidi.

Sans répondre, le Targui se laissa glisser rapidement en bas de son méhari.

Les autres cavaliers l'avaient imité : ils entouraient déjà le corps de l'officier.

— Il faut prendre la tête du roumi ! s'écria l'un d'eux d'un accent farouche, en brandissant au-dessus de Maurice son terrible sabre à deux mains.

Mais, d'un mouvement prompt, le chef jeta son burnous sur le corps du sous-lieutenant. L'arme retomba sans frapper.

C'est une coutume respectée chez les Touaregs : l'ennemi réfugié ou placé sous le burnous d'un guerrier doit avoir la vie sauve.

Il devient la propriété, l'esclave de celui dont le vêtement l'a préservé de la mort.

— Aidez-moi, vous autres, dit simplement le chef, en faisant agenouiller son méhari d'un seul coup de bâton de lance appliqué doucement sur les genoux de l'animal.

Puis il donna quelques indications rapides et nettes.

En peu de minutes, un second méhari fut amené ; on le fit agenouiller près de l'autre, et tous deux furent accouplés par des cordes en poil de chameau attachées aux trousse-quins des selles.

Entre les deux animaux, une sorte de civière fut ensuite établie, au moyen de quatre lances solidement reliées entre elles par des écharpes et recouvertes par deux ou trois burnous posés les uns sur les autres.

Le corps de Maurice fut enlevé doucement et déposé sur ce brancard improvisé.

Après quoi, l'on fit relever les méhara.

A ce moment, le corps du malheureux officier eut une sorte de long frémissement, ses paupières se soulevèrent durant une minute à peine, son regard trouble erra dans les ténèbres sans ne rien voir.

Il retomba tout aussitôt dans le coma.

— Il vit encore, murmura le chef targui, à qui ces détails n'avaient pas échappé.

Et se penchant vers le traître chaamba, il ajouta :

— C'est un otage de valeur.

— Oui, fit celui-ci, tu peux en espérer une belle rançon en t'y prenant adroitement, lorsqu'il sera rétabli, si toutefois il est guérissable.

— Je l'espère ; je le confierai au thébib (médecin) français du ksar.

— Ne crains-tu pas de mettre en rapport ces deux roumis ?

— Non, car ils seront toujours surveillés par mes deux soued (nègres).

— Du reste, le thébib, depuis dix ans qu'il vit parmi nous, ne doit plus songer à revoir son pays ; il n'en a pas les moyens.

— Il pourrait les trouver.

— Difficilement. Et puis, il a peu à peu adopté nos coutumes, nos usages ; il est heureux, respecté, servi.

C'est un thalsb (savant), sa science l'a placé au rang de cheïk ; il en est fier.

Enfin, c'est aussi un homme loyal dont j'ai la parole.

Or, les roumis sont esclaves des mots, tu le sais.

— Oui, ce sont des enfants naïfs, riposta le chaamba, tandis qu'un sourire d'ironie déridait sa physionomie de fourbe cruel.

Tout en parlant, les deux hommes s'étaient mis en marche, guidant eux-mêmes les dromadaires accouplés, et suivis au pas par les autres cavaliers juchés sur leurs montures.

L'obscurité complète maintenant, enveloppait le désert d'un manteau de deuil et rendait lugubre cette marche lente dans les dunes arides.

Après avoir cheminé pendant plus de deux heures ainsi, les ravisseurs de Maurice s'arrêtèrent enfin pour établir leur campement sommaire dans le creux d'une petite vallée, où quelques arbustes rabougris pouvaient, le cas échéant, dissimuler leur présence.

Le corps de l'officier français fut déposé doucement sur le sol, et recouvert d'un burnous.

Un Targui gravit, sur l'ordre du chef, une petite éminence voisine, et s'y installa en sentinelle, tandis que les autres s'étendaient près des animaux déjà couchés sur le sable.

Le grand silence de la nuit, un instant troublé, se rétablit, pesant sur les solitudes désolées au-dessus desquelles les gemmes célestes scintillaient de tout leur éclat.

Le lendemain matin, dès l'aurore, Maurice, toujours inanimé, fut reposé sur la civière et, pour aller plus vite, le chef targui et le chaamba montèrent sur les deux dromadaires accouplés.

La troupe des ravisseurs partit au trot allongé.

Vers le soir, après avoir accompli une très longue traite, elle établit son campement dans le désert de l'Erg, à quatre ou cinq kilomètres du chott au centre duquel s'érige la ville d'Ouargla.

Enfin, le surlendemain, les Touarega pénétrèrent dans un ksar, situé près de la route de Gadhamès, sur les frontières de la Tripolitaine.

Sur les ordres du chef, l'officier français fut transporté dans sa maison même, située au centre du ksar. On le déposa sur un lit de nattes d'alfa, au fond d'une pièce étroite, mal éclairée, s'ouvrant sur une petite cour intérieure.

Puis les Touaregs se retirèrent un à un.

Un court d'heure plus tard, un Targui vêtu avec une sorte de recherche particulière, pénétrait dans la pièce, guidé par le chef.

C'était un homme de quarante-cinq ans environ, aux traits fins, empreints d'une expression de bonté grave. Son visage, encadré par une longue barbe brune, grisonnante sur les côtés, s'illuminait du regard profond de deux yeux noirs très beaux et très doux.

Il s'arrêta devant le blessé, l'examina en silence, et posa près de lui une sorte de sac fait en peau de bouc.

— Tu vois, thébib, dit le chef targui, voici l'homme.

Et, du geste, il désigna le corps de Maurice toujours inerte.

— Mais il est mort, fit le médecin en considérant avec pitié le visage livide de l'officier.

— Non, je m'en suis assuré, il respire faiblement. Seulement, la torture a dû envenimer sa blessure ; tu vas l'examiner, le soigner de ton mieux et le guérir.

— Si Dieu le veut, repartit gravement le thébib.

— Allah est grand, il peut tout !

Et ta science est puissante aussi, thébib, essaye.

— Qu'en sera-t-il, s'il guérit ?

— Je lui ferai payer rançon ou je le garderai en esclavage.

— C'est bien, aide-moi, nous allons d'abord essayer de le déshabiller.

Aussitôt, le médecin et le chef targui se penchèrent sur le corps de Maurice et tentèrent de lui enlever avec précaution son dolman de toile.

Mais le sang qui s'échappait de la blessure avait, pour ainsi dire, en se coagulant, collé le linge et le vêtement du malheureux officier à la plaie.

Le thébib ouvrit son sac, y choisit parmi différents instruments d'acier, de longs ciseaux effilés.

Et lentement, il commença de taillader, de couper les tissus, les enlevant à mesure par morceaux.

Enfin, le torse fut mis à nu, le corps du blessé retourné sur le ventre, laissa voir dans le dos, sous l'épaule droite, une plaie tuméfiée, de sept à huit centimètres carrés.

A deux ou trois reprises, pendant cette opération, le malheureux officier avait entr'ouvert les yeux, mais sa faiblesse extrême le terrassait aussitôt.

— On dirait la gangrène ? murmura le médecin sur un ton d'inquiétude marquée.

Vite, Messaoud, apporte-moi de l'eau chaude, il faut d'abord nettoyer cette plaie.

Le Targui sortit en hâte.

D'un coup d'œil circulaire, le médecin arabe s'assura qu'il se trouvait bien seul avec le moribond.

Aussitôt, il sortit d'une poche de son pantalon de colonnade une petite fiole pleine d'une liqueur verdâtre très épaisse, puis en fit couler quelques gouttes entre les dents serrées du blessé.

Une ou deux minutes s'écoulèrent, puis un spasme subit agita le corps de Maurice, un long frémissement secoua ses membres ; il ouvrit des yeux hagards, empreints d'une expression d'épouvante.

— M'entendez-vous ? demanda le thébib en pur français, penché près de l'oreille du malheureux.

Les yeux du blessé s'agrandirent encore, un faible battement de paupières exprima sa stupeur, ses lèvres s'entr'ouvrirent, un mot intelligible en sortit.

— Bien, c'est très bien, fit très vite le singulier médecin, employant toujours la même langue, ne parlez pas, écoutez seulement, et surtout ne vous étonnez de rien.

Laissez-vous soigner par moi, je vous guérirai ; ayez pleine confiance, je veux vous sauver !

Maintenant, plus un mot, fermez les yeux !

Il achevait à peine quand le chef targui rentra, suivi d'un esclave nègre portant une jatte contenant de l'eau tiède.

Le thébib prit un linge fin, lava soigneusement et à plusieurs reprises la plaie tuméfiée, puis se mit en devoir de la sonder.

Tout à coup, il eut une exclamation de surprise.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 98, LILLE